



**IFSI-IFAS
RAMBOUILLET – VERSAILLES**

PROJET PÉDAGOGIQUE



Année 2022-2025

Table des matières

INTRODUCTION	3
1. CONTEXTE DU PROJET DE FORMATION	3
1.1. Contexte législatif et réglementaire.....	3
1.2. Présentation des Instituts de Formation en Soins Infirmiers et Instituts de Formation Aides-Soignants au sein du GH SUD Yvelines	4
1.3. Population accueillie à l'IFSI	4
1.4. Besoins de santé du bassin de vie	5
2. POLITIQUE DE FORMATION.....	5
2.1. Finalité et orientations de la formation	6
2.2. Philosophie, valeurs et éthique de la formation	6
2.3. Les engagements des équipes pédagogiques	7
2.4. Les engagements des étudiants	7
3. LES PRINCIPES PEDAGOGIQUES.....	7
4. GOUVERNANCE ET INSTANCES.....	8
4.1. Gouvernance	8
4.2. Instances.....	8
5. DEMARCHE QUALITE DE LA FORMATION.....	9
6. OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION	9
7. DISPOSITIF DE FORMATION.....	11
7.1. Organisation de l'alternance cours/stages.....	11
7.2. Choix pédagogiques.....	11
7.3. Dispositif d'évaluation de la formation (Arrêté du 02/08/2011 et modalités universitaires)	17
8. PRISE EN COMPTE DU HANDICAP	18
9. L'ÉVALUATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE.....	18

INTRODUCTION

Ce projet pédagogique a pour objectif de présenter l'offre de formation des Instituts de Formation du Groupement Hospitalier Sud Yvelines.

Cette offre répond à l'évolution des besoins et demandes des différents partenaires de la formation : personnes soignées, étudiants, formateurs, équipes administratives, intervenants extérieurs, professionnels des institutions de rattachement.

Il présente la manière dont les équipes pédagogiques mettent en œuvre les dispositifs de formation auprès des étudiants et élèves qui ont choisi nos structures. Il est actualisé pour répondre aux changements de la réglementation, de l'organisation du système de santé au plan national, régional, départemental, et de la formation des professionnels infirmiers au niveau européen, national, régional et départemental de la formation initiale infirmière. L'augmentation des besoins en professionnels de santé auprès des personnes âgées entraîne une augmentation des quotas de formation d'aides-soignants. De ce projet pédagogique découle un projet par année et par semestre de formation.

Les tutelles sont impliquées dans l'adaptation du projet qui est présenté devant l'Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts (ICOGI) pour validation.

La durée du projet est de 3 ans.

1. CONTEXTE DU PROJET DE FORMATION

1.1. Contexte législatif et réglementaire

La Formation

- ✓ L'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat Infirmier fixe les modalités de mise en œuvre du référentiel de formation (annexe 1) axé sur le développement de compétences définies à partir du référentiel d'activités infirmières. La formation permet l'accès au grade de licence lors de l'obtention du Diplôme d'Etat Infirmier.
- ✓ L'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé
- ✓ L'arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
- ✓ L'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

L'exercice Professionnel

- ✓ Articles R. 4312-1 à R 4312 -32 du code de la santé publique devoirs généraux ;
- ✓ Articles du code de la santé publique Articles L 4311-1 à L 4311-27 exercice de la profession ;
- ✓ Articles du code de la santé publique Articles R 4311-1 à ART R 4311-15 actes professionnels ;
- ✓ Loi 2002-203 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.

1.2. Présentation des Instituts de Formation en Soins Infirmiers et Instituts de Formation Aides-Soignants au sein du GH SUD Yvelines

Le GH 78 sud compte 8 établissements publics : le Centre Hospitalier de Versailles (établissement support), le Centre Hospitalier de Rambouillet, le Centre Hospitalier de Plaisir, le Centre Hospitalier de la Mauldre, l'Hôpital gériatrique de Chevreuse, l'Hôpital de Pédiatrie et de Rééducation de Bullion (HPR), l'Hôpital du Vésinet, l'Hôpital de Houdan ainsi que deux EHPAD publics : L'EHPAD d'Ablis et l'EHPAD les Aulnettes de Viroflay.

Sur ce territoire, 5 instituts de formation sont rattachés au GHT:

- 2 instituts de formation IDE (IFSI de Versailles et de Rambouillet)
- 2 instituts de formation AS (IFAS de Versailles et de Rambouillet)
- 1 institut de formation d'Auxiliaire de Puériculture (IFAP de Bullion)

L'IFSI –IFAS de Versailles

L'école d'infirmières de Versailles a été créée en 1938 par la Croix Rouge. Elle aura un statut privé et sera portée par l'Association des Dames de France, l'Union des femmes françaises et l'Association de la Société de Secours des blessés militaires. Elle est hébergée à l'hôpital Richaud.

En 1941, les instituts relèvent du statut public.

En octobre 1965, l'IFSI s'installe au 25 boulevard Saint Antoine. Il sera rejoint par l'IFAS en 2000.

L'IFSI-IFAS de Versailles accueille des promotions de 87 étudiants en soins infirmiers et 34 élèves aides-soignants dont 9 en apprentissage.

Depuis 2005, le financement fonctionnel de l'IFSI est assuré par le Conseil Régional. Les moyens budgétaires, pédagogiques et numériques sont négociés chaque année auprès du Conseil Régional d'Ile de France. Le budget d'investissement et d'entretien des locaux reste de la prérogative du Centre Hospitalier de Versailles. L'IFSI de Versailles se situe sur la commune de Versailles. Il dépend du Centre Hospitalier de Versailles se situant à 2,5 km sur la commune du Chesnay. L'IFSI est accessible par les trois gares de Versailles et par les autoroutes A12 et A13. Il est à proximité de la Porte Saint-Antoine, une des entrées du parc du Château de Versailles.

L'IFSI –IFAS de Rambouillet

En 1973, sous la tutelle de l'École d'aides-soignantes de Versailles, la formation aide-soignante est ouverte à Rambouillet. Depuis 1975 au sein de l'hôpital dans la ville de Rambouillet, l'IFSI bénéficie d'un environnement particulièrement chaleureux. Il y accueille une formation infirmière et un IFAS ainsi que des cursus de formation continue pour les DEI et DEAS. L'établissement accueille des promotions de 80 étudiants en soins infirmiers et de 40 élèves aides-soignants.

L'IFSI de Rambouillet se situe au sein du Centre Hospitalier (à proximité de la gare SNCF).

1.3. Population accueillie à l'IFSI

Les étudiants entrant en formation présentent les caractéristiques suivantes :

- Plus de 50 % sont âgés de 18 à 22 ans, 10 % ont déjà travaillé dans le secteur de la santé (aides-soignants, auxiliaires de puériculture)
- Population essentiellement féminine
- Un nombre croissant a déjà fait des études supérieures et se réoriente.

1.4. Besoins de santé du bassin de vie

Le GH Sud Yvelines et ses instituts de formation contribuent à la réponse aux besoins du bassin de santé incluant un large territoire s'ouvrant sur les départements limitrophes 28-91-92-75.

La population accueillie et rencontrée par les étudiants lors de leurs stages est originaire du département des Yvelines et des départements limitrophes

Les orientations et les choix pédagogiques s'inscrivent en lien avec les évolutions du monde de la santé telles que :

- La démographie avec le vieillissement de la population,
- L'augmentation des maladies chroniques et des poly- pathologies,
- La transition technologique avec l'avènement de nouveaux outils numériques,
- L'émergence du développement des prises en charge en ambulatoire
- La transition démocratique avec une évolution de la place et de la parole de l'utilisateur
- La difficulté de recruter des professionnels sur le territoire.

Les orientations et les choix pédagogiques s'inscrivent également dans le cadre de l'orientation stratégique du Projet Régional de Santé Ile de France 2018/2022. Celui-ci prévoit notamment « L'adaptation des compétences des professionnels aux nouveaux enjeux sanitaires » selon le principe suivant : « veiller à ce que la formation des personnels médicaux et paramédicaux soit en cohérence avec les besoins de santé des Franciliens. L'objectif est de pouvoir qualifier des professionnels en nombre suffisant, avec des compétences adéquates pour répondre aux besoins de santé de la population francilienne, aptes à s'adapter aux évolutions des prises en charge et des modes d'exercice.[...] L'intégration de nouveaux savoirs et de nouvelles compétences (coordination et fonctionnement en parcours, intégration des enjeux sociaux, des technologies numériques, réflexion sur la relation soignant-soigné, sur la santé communautaire...) et la création de nouveaux métiers (infirmiers de coordination, infirmiers cliniciens, pratiques avancées...) sont de véritables enjeux à intégrer. »

Les orientations et les choix pédagogiques du projet pédagogique de territoire s'inscrivent selon le guide ARS pour la Coordination des instituts et écoles de formation paramédicale des groupements hospitaliers de territoire en Ile-de-France dans les huit thématiques identifiées :

- Politique de stage et gestion des parcours qualifiants ;
- Mutualisation des ressources pédagogiques et des expertises ;
- Démarche éducative et promotion de la santé ;
- Promotion de la recherche en lien avec les partenaires universitaires ;
- Dispositif d'aide à la réussite ;
- Intégration des nouvelles technologies ;
- Qualité de la formation ;
- Politique de communication.

2. POLITIQUE DE FORMATION

Les équipes pédagogiques des Instituts de Formation en Soins Infirmiers IFSI et de Formation Aides-Soignants IFAS s'inscrivent dans les orientations nationales et régionales de santé déclinées dans le schéma régional des formations sanitaires et sociales. Les Dispositifs de formation s'articulent autour du référentiel de formation infirmier (Arrêté du 31 juillet 2009 modifié), du référentiel aide-soignant (arrêté du 10 juin 2021 et arrêté du 22 octobre 2005). Dans le dispositif Licence-Master-Doctorat (LMD) en partenariat avec l'UVSQ (Université Versailles Saint Quentin) il tient compte du GHT.

La formation initiale proposée garantit des prestations de formation pertinentes et actualisées aux besoins de santé de la population, aux besoins des établissements en se référant aux priorités de Santé Publique du territoire.

Les IFSI/IFAS accueillent des étudiants cadres de santé issus de plusieurs Instituts de Formation des Cadres de Santé pour leur stage de module de formation.

Ils répondent à des appels à projets proposés par l'ARS dans le cadre des formations initiales.

Ils développent enfin des activités de formations continues.

Le projet pédagogique est l'élément de référence pour la mise en œuvre du référentiel de formation. Il sert de fil conducteur au travail de collaboration entre les partenaires qui participent à la formation et permet une meilleure articulation des différentes approches.

Ce projet commun aux 4 instituts permet d'échanger, de partager autour de la mise en œuvre des axes communs et des orientations des formations en santé.

2.1. Finalité et orientations de la formation

L'objectif des IFSI-IFAS est de former de futurs professionnels compétents :

- Capables de répondre de manière adaptée aux besoins de la personne dans son parcours de soins/santé ;
- Respectueux de leurs pairs, de la personne soignée ;
- Désireux de travailler en équipe et en réseau ;
- Curieux de se former tout au long de la vie ;
- Acteurs dans l'évolution de la profession et de sa professionnalité.

L'objectif global poursuivi par l'équipe pédagogique est de permettre à l'étudiant et l'élève en formation de devenir un professionnel compétent, autonome, responsable et réflexif répondant ainsi à sa préoccupation principale qui est l'obtention de son Diplôme d'État.

Les Instituts de Formation ont pour mission de former des infirmiers, des aides-soignants compétents ayant acquis les bases indispensables pour exercer les deux professions citées et développer des compétences d'adaptation aux différents secteurs d'activité et à l'évolution des pratiques conformément aux textes relatifs à la formation et à l'exercice professionnel. Les formations proposées ont pour objet de professionnaliser le parcours de l'étudiant, de l'élève pour l'amener à construire progressivement les compétences nécessaires à l'exercice de la profession. Il deviendra par la suite un professionnel capable d'analyser toutes situations de santé, de prendre les décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions, seul et en équipe pluri professionnelle.

Ainsi chacun sera accompagné pour construire son identité professionnelle, développer ses potentiels et développer son appartenance à un collectif de pairs, acquérir les outils conceptuels et méthodologiques nécessaires à l'exercice de la profession, consolider son projet professionnel, préserver sa santé dans le cadre de son activité professionnelle future en offrant des soins de qualité

2.2. Philosophie, valeurs et éthique de la formation

Centrée sur la personne en formation, dans un processus d'accompagnement de la professionnalisation, bienveillante et éthique, notre conception de la formation s'appuie sur le potentiel, la réussite, et la personnalisation de la formation.

Le projet pédagogique participe à la cohérence du processus de professionnalisation entre les compétences visées, les objectifs de la formation, les principes pédagogiques et les pratiques professionnelles.

La philosophie de la formation fondée sur la science infirmière

La philosophie de la formation est fondée sur la science infirmière et plus précisément le paradigme de la transformation, dans un courant de pensée humaniste (modèle du patient partenaire ; étudiant partenaire de sa professionnalisation).

Elle met au premier plan de nos préoccupations le développement des qualités de l'être humain, dans ses dimensions biologiques, psychologiques, sociologiques, anthropologiques, économiques et environnementales.

Elle s'appuie sur des courants pédagogiques variés, la singularité de l'étudiant, de l'élève, du professionnel en formation.

L'équipe pédagogique, en respectant le rythme de chacun, accompagne l'apprenant pour qu'il construise son identité professionnelle et acquiert les compétences nécessaires. La relation pédagogique est fondée sur le respect, la confiance, fait référence à la relation soignant/soigné et à l'éthique du soin.

Nos Valeurs

L'exercice du métier infirmier ou aide-soignant, tout comme la situation de formation, s'appuie sur des valeurs et l'engagement citoyen aussi nous partons de ces valeurs l'égalité liberté fraternité et choisissons de promouvoir : le respect, dignité, partage, la bienveillance, la sollicitude et l'humanisme, la confiance et l'honnêteté, dans un esprit de recherche et de questionnement. Dans le plaisir et la satisfaction au travail, nous ouvrons sur la responsabilité, l'autonomie, l'engagement professionnel.

Les valeurs professionnelles sont en cohérence avec le Code de la Santé publique et le code de déontologie infirmier.

2.3. Les engagements des équipes pédagogiques

Les engagements des équipes pédagogiques sont multiples. Accueillir et accompagner l'autre (patient, étudiant, élève, collègue, intervenant...), c'est le reconnaître dans sa singularité, en tant que personne autonome, responsable, partenaire et acteur.

Ainsi des capacités relationnelles soignantes sont mobilisées : disponibilité, écoute, réceptivité, communication adaptée et accessible à l'autre dans une attitude bienveillante.

2.4. Les engagements des étudiants

- Respecter l'équipe pédagogique et administrative, le groupe classe, les professionnels et les patients en stage,
- s'impliquer dans la formation et le montrer par son assiduité, ponctualité, entraide, comportement, attitudes, tenue, vocabulaire,
- Etre responsable de ses actes, de ses engagements.

3. LES PRINCIPES PEDAGOGIQUES

Ils s'appuient, se fondent sur la science infirmière et orientent l'ingénierie de formation, les moyens mis en œuvre pour structurer les contenus professionnalisant.

L'équipe pédagogique favorise le développement des compétences de l'étudiant en l'accompagnant dans l'élaboration de son projet professionnel et l'analyse des situations vécues durant la formation. Les conceptions et objectifs suivants guident la pratique de l'équipe pédagogique de l'IFSI.

Les conceptions

Une formation universitaire dans une discipline professionnelle vise l'apprentissage de savoirs issus des différents modes de développement des connaissances autant en sciences infirmières, humaines, de la santé que dans les domaines de l'apprentissage et de l'enseignement.

Benner (1984/2001) « de novice à expert » décrit un processus de professionnalisation du développement de l'exercice clinique qui commence dès le début de la formation. Nos références sont celles du paradigme de la transformation en science infirmière. Une progression par année oriente les apprentissages des soins auprès des personnes en 1^{ère} année de formation puis des familles et communautés en 2 et 3^{ème} année. Pour assurer sa mission et donner du sens aux soins et à la relation entre les personnes, l'équipe pédagogique s'appuie sur des concepts centraux de la discipline infirmière tout au long de la formation et sont abordés dès la première année.

4. GOUVERNANCE ET INSTANCES

Le directeur oriente le projet pédagogique partagé à partir d'une analyse des besoins exprimés par les différents partenaires, les étudiants et élèves. Il est garant des différentes instances qui permettent de prendre les décisions adaptées aux situations particulières et de valider les résultats scolaires.

4.1. Gouvernance

Le directeur coordonnateur des IFSI/IFAS est agréé par l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France (ARSIF) et par le Conseil Régional d'Ile-de-France pour assurer ses missions au sein des instituts. Les différentes instances sont compétentes pour traiter tous les sujets relatifs aux formations et à la vie étudiante.

La gouvernance des instituts est assurée par le directeur dont les missions principales sont de :

- ✓ Piloter le fonctionnement général des instituts ;
- ✓ Définir les priorités stratégiques, la politique qualité et la politique de communication ;
- ✓ Gérer les ressources humaines ;
- ✓ Assurer la gestion administrative et réglementaire des instituts ;
- ✓ Assurer la gestion financière, économique et la sécurité au sein des instituts ;
- ✓ Le directeur est assisté dans ses missions par l'équipe de direction et par les différentes instances qui accompagnent les instituts dans la gestion de toutes les questions relatives aux formations et à la vie étudiante.

4.2. Instances

L'instance compétente pour les orientations générales des instituts (ICOGI)

L'instance compétente pour les orientations générales des instituts est présidée par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France (ARSIF) ou son représentant, et est constituée de membres désignés par l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts paramédicaux. Il se réunit au moins 2 fois par an et est consulté :

Pour avis sur :

- Le budget de l'institut, dont les propositions d'investissements ;
- Les ressources humaines : effectifs et qualification des différentes catégories de personnels ;
- La mutualisation des moyens avec les autres instituts ;
- L'utilisation des locaux et de l'équipement pédagogique ;

- Le rapport annuel d'activité pédagogique ;
- Les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (avec la tutelle financière, le GHT...) ;
- Les bilans annuels d'activité des sections pédagogiques, disciplinaires et de la vie étudiante ;
- La cartographie des stages ;
- L'intégration de l'institut dans le schéma régional de formation.

Pour validation sur :

- Le projet de l'institut, dont le projet pédagogique et les projets innovants ;
- Le règlement intérieur ;
- La certification de l'institut, si celle-ci est effectuée, ou la démarche qualité.

La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants est présidée par le directeur de l'institut de formation.

La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires est réunie pour toute situation d'étudiants relevant de sanctions disciplinaires.

La Commission d'Attribution des Crédits universitaires est réunie à chaque fin de semestre (jusqu'au semestre 5). Le semestre 6 est validé par le jury final du DEI. La CAC valide l'attribution des crédits universitaires et de stage sur proposition des formateurs référents.

La section relative à la vie étudiante est réunie au moins deux fois par an sur l'initiative du directeur et/ou celle des étudiants.

5. DEMARCHE QUALITE DE LA FORMATION

Pour les instituts de formation, la démarche qualité existe depuis plusieurs années depuis 2012, l'IFSI-IFAS de Versailles s'inscrit dans une démarche qualité et obtient la certification ISO 9001 V2015 en 2016, certification renouvelée en 2020. Chaque activité de l'institut est pilotée par un référent qui s'assure du bon déroulement de celle-ci. Un responsable qualité coordonne l'ensemble des activités.

Cette démarche permet à l'équipe d'améliorer les prestations de formation d'une année à l'autre. Les apprenants participent à cette amélioration en répondant aux questionnaires de semestre, de stages et de formation. Des revues de processus (activités) annuelles permettent de dresser un bilan afin d'améliorer le système et de proposer les axes prioritaires en revue de direction. Les orientations actuelles, la certification Qualiopi nous ont engagés dans une nouvelle démarche à laquelle les IFSI IFAS sont associés et en cours de certification.

Les instituts de Versailles et de Rambouillet sont certifiés Qualiopi.

6. OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION

Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation:

A l'issue des semestres 1 et 2, l'étudiant doit être capable de :	- Identifier les éléments permettant la construction d'un raisonnement clinique infirmier pertinent - Utiliser une démarche de raisonnement clinique nécessaire à une prise en soin adaptée des personnes - Acquérir une posture d'infirmier clinicien, en individuel et en groupe, en développant ses capacités d'observation, de questionnement, de recherche et, d'analyse - Mobiliser ses savoirs afin d'évaluer une situation clinique et d'établir un diagnostic dans le domaine infirmier, pour prodiguer des soins adaptés à la personne.
---	--

	- Développer une pratique s'appuyant sur un processus réflexif - Acquérir les bases législatives, déontologiques et éthiques nécessaires à l'exercice professionnel Identifier et connaître la responsabilité infirmière liée à la réalisation de la prescription médicale - Acquérir les bases scientifiques et les recommandations de bonnes pratiques nécessaires à l'exercice professionnel (anatomie, physiologie, psychopathologie, physiopathologie et pharmacologie et hygiène...) - Identifier ses méthodes personnelles de travail pour organiser ses apprentissages tout au long de la formation - Développer la posture d'apprenant - S'approprier le concept d'accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens - Adopter une posture de futur infirmier dans la réalisation des soins quotidiens ; - Prendre en soins dans la globalité un à trois patients/ résidents selon le secteur d'activité (hors secteur normé)
Semestres 3 et 4 : 2ème année de formation A l'issue de ces 2 semestres, l'étudiant doit être capable de :	- Mobiliser la démarche de raisonnement clinique en mettant en lien les connaissances nécessaires à une prise en soin de qualité - Travailler le positionnement professionnel attendu au travers de la pratique réflexive - Intégrer la notion d'éthique dans les soins - Identifier la place de la démarche de recherche dans l'exercice professionnel - Affirmer sa posture d'apprenant pour optimiser ses apprentissages - Adapter une posture professionnelle dans la relation et la conduite de projet en tenant compte des éléments du contexte dont la situation relationnelle (compétence 6) ; de La cohérence dans la hiérarchie des actions à mener ; de La détermination des éléments de négociation du projet (compétence 2) ; de La justesse dans l'utilisation des outils de soin (transmission, planification, traçabilité...) - Informer et former des professionnels et des personnes en formation en connaissant leur domaine de compétence respectif (compétence 10) - Proposer des soins éducatifs et préventifs adaptés aux besoins d'une population donnée (compétence 5) - Elaborer un projet de soin individualisé avec la collaboration et l'adhésion de la personne soignée - Comprendre les conditions de mise en œuvre et de suivi du projet de soins dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire pour s'intégrer à celle-ci et fonctionner dans la complémentarité - Prendre en soin dans la globalité quatre à six patients/ résidents selon le secteur d'activité (hors secteur normé)
Les semestre 5 et 6 : 3ème année de formation. A l'issue de ces 2 semestres, l'étudiant doit être capable de :	- Evaluer sa pratique professionnelle au travers l'utilisation du raisonnement clinique infirmier pour une prise en soin de qualité - Finaliser la construction des compétences attendues et de l'identité professionnelle en s'appuyant sur sa pratique réflexive - Organiser ses interventions dans les limites de son champ de compétences et de ses responsabilités - Coordonner les activités soignantes dans l'interdisciplinarité intégrant le parcours de soins de la personne - Acquérir de l'autonomie dans les champs d'action des compétences infirmières - S'initier à la démarche de recherche - Affiner son projet professionnel au regard de son parcours de formation - Savoir se positionner en tant que soignant face à une prise de décision collective - Prendre en soin dans la globalité un secteur de patients / résidents selon le secteur d'activité (hors secteur normé)

7. DISPOSITIF DE FORMATION

7.1. Organisation de l'alternance cours/stages

La formation infirmière et aide-soignante se déroule suivant une alternance entre périodes de cours et périodes de stages.

La formation infirmière

Elle se déroule comme suit :

3 années – 6 semestres :

- Formation théorique : 2310 heures
- Formation clinique : 2310 heures – 9 stages de 5 à 10 semaines selon le semestre

Les cours sont enseignés en partie par l'université de Saint Quentin en Yvelines et en partie par les Instituts (formateurs ou intervenants) en présentiel ou en distanciel.

La formation aide-soignante

Elle se déroule comme suit :

1an – 5 blocs ; 10 modules ; 11 compétences - 44 semaines soit 1540 heures:

- Formation théorique : 22 semaines soit 770 heures
- Formation clinique : 22 semaines soit 770 heures
- 4 semaines de vacances : 1 semaine aux vacances de Pâques (avril), 3 semaines l'été (aout)

Les stages se déroulent dans les environs des ISFI – IFAS de rattachement mais aussi sur l'ensemble des Yvelines. L'étudiant ou élève est incité à chercher lui-même ses stages.

7.2. Choix pédagogiques

Digitalisation et Distanciel

L'usage du numérique en formation pour l'étudiant comprend la capacité à :

- Utiliser son Espace Numérique de Travail (ENT) et les outils de gestion numériques de sa formation de manière à servir son apprentissage : organisation et planification de ses séances de travail, formation (Anglais ou cours en e-learning), entraînement, usage collaboratif, visualisation d'informations ou de ses notes, saisie d'informations, dépôt de travaux etc...;
- Maîtriser les logiciels bureautiques courants afin de produire ses travaux écrits en vue de répondre à certaines normes académiques ;
- Utiliser internet et certains outils d'aide à des fins de recherche documentaire et de traitement de l'information ;
- Utiliser une messagerie en respectant la « netiquette » (guide de bonnes pratiques à l'usage des courriers électroniques et des forums) ;
- Sauvegarder ses données et se montrer responsable de la gestion de son environnement numérique.

Ces capacités renvoient aux exigences du C2 i (Certificat informatique et internet) exigible dans les études supérieures : « Une formation à l'utilisation des outils et des ressources numériques et à la compréhension des enjeux qui leur sont associés, adaptée aux spécificités du parcours suivi par l'étudiant, est dispensée dès l'entrée dans l'enseignement supérieur, dans la continuité des formations dispensées dans l'enseignement du second degré. »[1]

En formation, elle se traduit par un accompagnement spécifique au premier semestre pour les étudiants en soins infirmiers dans le cadre de l'UE 6.1 Méthodes de travail, puis remobilisés tout au long de leur formation. Les élèves aides-soignants sont également sensibilisés à ces questions.

Au-delà de l'aspect d'apprentissage, il s'agit également de sensibiliser le futur professionnel aux logiciels ou sites couramment utilisés (prescription, traçabilité de son activité, gestion des événements indésirables, recherche de protocoles etc...).

Les compétences numériques sont aujourd'hui exigibles dans un environnement où la santé connectée se déploie et questionne de nouveaux champs de compétences et de responsabilités soignantes (téléconsultations, saisies et partage d'informations sur les patients, etc...).

Les formateurs tiennent compte du profil des apprenants qu'ils ont en face. Il adapte sa pédagogie, s'appuie sur des savoir-faire tels que la communication, l'adaptabilité, la mise en confiance pour accompagner l'évolution des apprentissages.

L'utilisation de logiciels en visioconférence et l'utilisation de la classe inversée en mode dégradé ont permis de répondre à la problématique du travail à distance induit par le contexte sanitaire.

La conception pédagogique des UE et des modules sont accompagnées de la digitalisation des enseignements en mode hybride : alternance de cours présentiels et distanciels.

Pour maintenir le niveau de qualité exigée et certifiée, l'institut est en voie de développement des compétences numériques.

Sécuriser les activités de soins : la simulation

Le but de l'utilisation de la simulation en formation est de maximiser le transfert vers la tâche réelle, c'est-à-dire la tâche dont il faut apprendre la maîtrise en utilisant la reproduction de celle-ci.[2]

Marisol TOURAINE a présenté le 14 février 2013, le programme national pour la sécurité des patients (programme pluriannuel 2013-17) (HAS, 2013). L'axe 3 de ce programme est orienté sur la formation, culture de sécurité, appui dont l'un des objectifs opérationnels est de faire de la simulation en santé sous ses différentes formes, une méthode, en formation initiale et continue, pour faire progresser la sécurité.

Le but de cet objectif opérationnel, en formation initiale, est de développer, via la simulation, l'apprentissage des bonnes pratiques (actes, conduites à tenir).

Le référentiel de formation infirmier a ainsi évolué dans les recommandations pédagogiques puisqu'il recommande de manière explicite dans l'arrêté du 24 septembre 2014 l'utilisation de la simulation comme méthode pédagogique. Elle s'adresse également aux élèves aides-soignants.

Les instituts du GHT disposent d'une salle de simulation haute définition située sur l'IFSI de Rambouillet et partagée entre tous. Une nouvelle salle sera prochainement ouverte au CH de Rambouillet.

[1] https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033219258/

[2] PASTRE et RABARDEL, 2005

La simulation à l'institut revêt plusieurs formes pédagogiques individuelles ou collectives et répond à plusieurs objectifs d'apprentissage :

- acquérir le raisonnement clinique
- réaliser des gestes techniques
- gérer ses émotions
- coopérer entre pairs
- savoir se positionner au niveau relationnel
- appréhender une posture éducative
- analyser la qualité des soins (chambre des erreurs)

Certaines séances se déroulent à l'IFSI de Versailles ou à l'IFSI de Rambouillet avec un mannequin haute-fidélité pour les étudiants en soins infirmiers. Elle implique les formateurs permanents de l'institut, des infirmiers et des acteurs professionnels.

Dans le cadre de la simulation numérique, les IFSI se sont dotés du logiciel Simforhealth. Cette simulation reproduit numériquement des conditions réelles dans lesquelles devra se produire une situation plus ou moins complexe afin d'éviter les erreurs en situation réelle et développer les compétences individuelles et collectives.

Acquérir et Développer une posture réflexive

Depuis 2014, un dispositif a été mis en place regroupant l'analyse des pratiques professionnelles et le raisonnement clinique (APP-RC). Ces ateliers sont animés par le formateur de suivi pédagogique et un infirmier qui accompagne le groupe, chaque semestre. Ces professionnels ont été tous deux formés à la même modalité d'Analyse de la Pratique, au Raisonnement Clinique tri focal de Thérèse PSIUK[3]. La stabilité, sur les six semestres, du binôme d'animateurs et des groupes permet de percevoir la progression de l'étudiant mais aussi de garantir la dynamique d'étayage du groupe. Le positionnement de non jugement et de confidentialité assure un espace de travail sécurisant et structurant. C'est également l'occasion d'approfondir nos liens avec les professionnels de terrain et de démontrer que théorie et clinique sont intimement liées.

Sécuriser la mise en œuvre de la prescription médicale : conversions, calculs...

Le constat de l'hétérogénéité en mathématiques des promotions entrantes a mis en évidence la nécessité de mettre en place un accompagnement et un suivi spécifique afin de sécuriser la mise en œuvre de la prescription médicale lors des administrations médicamenteuses.

Le projet calculs s'inscrit dans le projet de formation en lien avec un élément de la compétence 4 « Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique » : Préparation et mise en œuvre des thérapeutiques médicamenteuses et les examens selon les règles de sécurité, d'hygiène et d'asepsie, adaptés à la situation clinique d'une personne. Il s'articule également avec la compétence 7 « Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle. »

Au terme de la formation préparant au diplôme d'Etat infirmier, l'étudiant doit être capable de maîtriser les outils et toutes les méthodes permettant de mettre en œuvre les prescriptions médicales en toute sécurité pour le patient.

[3] PSIUK et LAGIER, L'apprentissage du raisonnement clinique, 2012

Il s'agit d'un projet transversal mis en œuvre tout au long des 3 années de formation.

Les stratégies de formation reposeront sur des stratégies collectives et individuelles.

A partir des besoins de chaque étudiant des moyens pédagogiques seront mis en œuvre pour accompagner la progression de celui-ci.

Le suivi pédagogique

Le suivi pédagogique individuel s'inscrit dans une démarche d'accompagnement centrée sur l'étudiant. Il lui permet d'acquérir progressivement son autonomie et sa responsabilisation. L'équipe de formateurs est fortement impliquée dans cette relation pédagogique.

Pour M. PAUL, « Accompagner est se joindre à quelqu'un, pour aller où il va, en même temps que lui. Tel est le principe de base : l'action se règle à partir de l'autre, de ce qu'il est, de là où il en est. » [4]

Le suivi pédagogique, espace de réflexion entre un formateur, professionnel confirmé, et un étudiant permet à celui-ci :

- d'identifier et de développer ses ressources, ses capacités et ses motivations
- de construire son cheminement vers la professionnalisation
- de devenir un praticien réflexif
- de mener à bien son apprentissage
- de mettre en place des objectifs d'apprentissage adaptés et personnalisés
- d'élaborer son projet professionnel

L'accompagnement tient compte de l'unicité de l'étudiant/élève. Sauf cas particulier, celui-ci est assuré par le même formateur sur les trois années. Il se déroule de façon formalisée une fois par semestre ou deux par an pour la formation AS. D'autres rencontres peuvent avoir lieu à l'initiative d'une des deux parties.

Le suivi pédagogique est un partenariat qui engage les deux parties. En cas de difficultés, un contrat peut être formalisé par un écrit co-signé.

Une orientation vers les professionnels compétents est proposée en cas de problèmes de santé, de problèmes administratifs ou sociaux ou sur les questions de réorientation de projet professionnel.

Le suivi de promotion :

Il est principalement assuré par les formateurs référents de la promotion et comprend des temps de présentation du dispositif, d'informations, de régulation, d'évaluation du dispositif ou de construction de projet. Ce suivi peut s'effectuer à la demande des étudiants via les représentants de la promotion ou bien à la demande d'un tiers participant à la formation.

Ce moment d'échange et de dialogue est fondamental pour impulser, maintenir ou consolider la dynamique de groupe. De plus, certains moments de la formation peuvent être vécus comme anxiogènes, réjouissants ou critiques pour certains étudiants pour lesquels le soutien institutionnel s'avère indispensable.

[4] PAUL M « Accompagnement », Recherche et formation – N°62-2009-p 95-96.

Acquérir et développer une posture réflexive

Depuis 2014, un dispositif a été mis en place regroupant le raisonnement clinique et l'analyse des pratiques professionnelles.

Ces ateliers sont animés par le formateur de suivi pédagogique et un infirmier qui accompagne le groupe, chaque semestre. Ces professionnels ont été tous deux formés à la même modalité d'Analyse de la Pratique, au Raisonnement Clinique tri focal de Thérèse PSIUK⁵. La stabilité, sur les six semestres, du binôme d'animateurs et des groupes permet de percevoir la progression de l'étudiant mais aussi de garantir la dynamique d'étayage du groupe. Le positionnement de non jugement et de confidentialité assure un espace de travail sécurisant et structurant. C'est également l'occasion d'approfondir nos liens avec les professionnels de terrain et de démontrer que théorie et clinique sont intimement liées.

Cette modalité pédagogique a été proposée pour permettre le renforcement de connaissances et de méthodes d'analyses de situations et aussi développer le sens de la collégialité professionnelle ainsi que la structuration d'une culture en Sciences Infirmières partagée.

Une Analyse des Pratiques Professionnelles (APP) rédigée est demandée aux étudiants à chaque stage tout en sachant que des temps d'analyse des pratiques professionnelles s'inscrivent également dans diverses formes d'activités pédagogiques. Ce temps d'analyse des pratiques professionnelles oral permet une verbalisation des émotions et ont de ce fait une fonction cathartique. L'émergence de la dimension inconsciente dans la relation soignant-soigné tente de réduire la récurrence des problématiques. Les étudiants perçoivent qu'ils ne sont pas les seuls à rencontrer des difficultés et le travail d'élaboration sur la situation d'un autre permet la modification de sa propre pratique. On peut attendre un meilleur vécu professionnel et une posture professionnelle plus affirmée, par l'analyse en profondeur de ce vécu^[6].

Renforcer le raisonnement clinique

Le raisonnement clinique est la base de toutes actions infirmières et aides-soignantes. Il participe à la construction de la compétence 1 : évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier et de la compétence 2 : concevoir et conduire un projet de soins infirmiers.

D'un point de vue pratique, les UE concernant le raisonnement clinique, fondement de la compétence infirmière et des Sciences Infirmières, sont concentrées sur le début de formation. Il semblait donc important de poursuivre leur appropriation sur les six semestres puisque un bon raisonnement entraîne un bon jugement et la mise en place d'un projet de soins adapté et efficient. Il s'agit également de rendre l'exercice moins scolaire aux yeux des étudiants.

Développer le partenariat avec les terrains

Notre vision du développement du partenariat se base sur différents axes :

- ✓ L'accueil des étudiants et des élèves en stage
- ✓ Une offre de formation continue en lien avec l'encadrement, l'apprentissage et la pédagogie, centrée à la fois sur l'étudiant et, ou plus globalement sur des demandes spécifiques des terrains.
- ✓ Des interventions sur les lieux de stage à la demande des professionnels avec double intérêt pour l'étudiant et pour les terrains : aide dans l'utilisation et dans la mise en place d'outils (portfolio) et dans le développement de méthodes (raisonnement clinique, analyse de pratiques)

⁵ PSIUK et LAGIER, L'apprentissage du raisonnement clinique, 2012

^[6] BLANCHARD LAVILLE et FABLET, 2001

- ✓ Un développement de la relation de confiance à partir de la pérennisation de rencontres au sein de l'IFSI /IFAS telles que les réunions : « bilan annuel », les journées employeurs à la rencontre des étudiants (recrutement), tables rondes autour de thématiques telles que « utilisation et développement d'outil », « l'accompagnement bienveillant », « la Qualité de vie au travail ».

Une coordinatrice des stages en lien avec les formateurs de suivi pédagogique, les étudiants et les élèves, établit des parcours de stage riches et apprenants. Elle est l'interlocutrice privilégiée de nos différents partenaires.

La mise en place de la réingénierie de formation Aide-Soignant en 2022 servira de levier de communication avec nos partenaires afin de les amener à s'approprier cette nouvelle conception pédagogique ainsi que les outils d'accompagnement et d'évaluation associés.

Développer le partenariat CHV-GHT/CHR-GHT

Le développement des compétences IDE ne peut se faire qu'en étroite collaboration avec le terrain.

Les périodes de stages sont une étape essentielle dans l'acquisition des compétences. De fait, les IFSI-IFAS et les établissements d'adossment doivent travailler de concert.

L'IFSI-IFAS a pour objectif de former les professionnels de santé capables de travailler dans n'importe quel établissement. Ils se doivent donc aussi de former des professionnels pour leur établissement support.

Depuis quelques années ce partenariat s'est développé. Un comité de stage a été mis en place entre la direction des soins et les IFSI-IFAS.

De nombreux étudiants/élèves issus de nos Instituts sont recrutés à l'issue de la formation par l'hôpital d'adossment de l'Institut.

Ce partenariat doit être encore accentué.

Il s'agira de favoriser encore plus intensément l'établissement d'adossment (rencontres, stages, bourse à l'emploi etc.) mais aussi d'impliquer le personnel de l'hôpital dans l'ensemble du dispositif de formation.

Enfin, l'institut devra se positionner fortement comme acteur de formation continue et répondre ainsi aux besoins des établissements du GHT.

Améliorer les conditions d'enseignement

L'IFSI a le souci de prendre soin de ses apprenants. Pour qu'ils prennent soin correctement des autres, la formation doit déjà prendre soin d'eux.

L'amélioration des conditions de vie à l'intérieur de l'institut se concrétise par des aménagements physiques des locaux.

La structure actuelle de l'IFSI de Versailles n'est néanmoins pas adaptée à cette ambition, il sera donc nécessaire d'envisager un plan de rénovation.

De même, le déménagement de l'hôpital de Rambouillet doit nous amener à repenser à une relocalisation de l'institut. Ce sera pour nous l'occasion de réfléchir sur l'ouverture de nouvelles formations paramédicales (manipulateurs radio, kinésithérapeutes, etc...), afin de répondre aux besoins en santé du territoire.

L'amélioration des conditions d'enseignement repose aussi sur l'adoption de méthodes pédagogiques innovantes et la disposition de matériel de dernière génération (informatique, simulation haute-fidélité, serious game, etc...).

Développer la démocratie au sein de l'Institut

Développer la démocratie sanitaire permet d'enrichir la formation des étudiants en soins infirmiers. Il s'agit de faire intervenir dans différentes U.E des patients experts pour lesquels il existe d'ailleurs une certification universitaire depuis 2009.

Les savoirs expérientiels de ces patients ainsi que leur expertise d'usage des services de soins permet aux jeunes professionnels d'être confrontés à la vision de la réalité du patient, de développer une meilleure prise de conscience du vécu de la maladie et de l'empathie. C'est également un moyen de contribuer à l'amélioration du système de santé en incluant ces malades dans le dispositif de formation.

7.3. Dispositif d'évaluation de la formation (Arrêté du 02/08/2011 et modalités universitaires)

L'obtention du Diplôme d'Etat d'Infirmier se fait sur l'obtention de 180 crédits européens (ECTS).

Ces 180 ECTS sont répartis comme suit :

- **Enseignement en institut de formation** : 120 ECTS, dont :
 - sciences contributives au métier infirmier : 42 ECTS,
 - sciences et rôles infirmiers : 66 ECTS,
 - UE transversales : 12 ECTS.
- **Enseignement clinique en 7 stages** : 60 ECTS dont :
 - S1, un stage de 5 semaines,
 - S2, S3, S4, S5, stages de 10 semaines,
 - S6, un stage de 15 semaines au total en deux périodes

L'obtention du Diplôme d'Etat d'Aide-soignant se fait sur l'obtention de la moyenne à l'ensemble des 10 modules.

Evaluation des connaissances et des compétences

L'évaluation est réalisée par un contrôle continu et régulier.

La nature et les modalités de l'évaluation sont fixées pour chacune des unités d'enseignement et modules.

Une évaluation formative est prévue pour chaque UE et module.

Une évaluation des acquisitions des compétences est faite sur chaque stage.

8. PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

Accessibilité des Instituts pour les personnes ayant des troubles de la mobilité :

Les instituts disposent de salles de cours situées en étage. L'IFSI-IFAS de Versailles dispose d'un ascenseur pour y accéder.

Les IFSI-IFAS possèdent un emplacement signalé PMR sur le parking destiné exclusivement aux personnels et intervenants extérieurs en situation de handicap.

Les aménagements pour la prise en charge des étudiants à mobilité réduite ne sont pas suffisants. Des difficultés dans la prise en charge de ces étudiants existent dans les 2 instituts. Un travail devra être élaboré afin de répondre à cette problématique.

Après l'entrée en formation, les apprenants en situation de handicap peuvent demander un aménagement d'examen et/ou de la formation auprès de notre service de santé universitaire.

Le médecin agréé universitaire reçoit l'apprenant sur rendez-vous à sa demande, afin d'évaluer au mieux les aménagements nécessaires et possibles (matériel, modalités de formation/évaluation...) et/ou la mise en place d'un parcours individualisé de formation.

Ils peuvent également prendre contact avec le référent Handicap de l'établissement. Son rôle est notamment d'évaluer avec l'apprenant concerné et les formateurs, les besoins d'aménagement et d'adaptation, et de réfléchir avec l'équipe pédagogique aux aménagements nécessaires et possibles (matériel, modalités de formation/évaluation...) et/ou la mise en place d'un parcours individualisé de formation.

9. L'EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE

L'évaluation du dispositif de formation s'effectue au fil des différents temps de formation par les acteurs lors des bilans, mais aussi lors des présentations aux instances. La procédure de certification Qualiopi contribue à formaliser cette évaluation au travers de sa structure, sa mise en œuvre et son efficacité.

Le projet est évalué dans le cadre de la démarche qualité. L'évaluation de la mise en œuvre opérationnelle du projet est anticipée dans le cadre de l'organisation pédagogique (semestrielle, annuelle, programmations UE, séquences de cours, coordination des intervenants, collaboration avec les enseignants universitaires...).

L'évaluation des résultats est anticipée dans le cadre de l'organisation pédagogique. Une évaluation en termes de résultats porte sur l'apport pédagogique du projet et sur l'impact de celui-ci sur les résultats des étudiants et sera réalisée par comparaison d'année n-1 n-2 n-3 prenant en considération les événements telle que la crise sanitaire qui a modifié notre organisation. Ces différents indicateurs sont présentés en instances ainsi qu'en CAC.